

Membre des réseaux Réserve de biosphère (Unesco) Géoparc mondial Unesco Charte européenne du tourisme durable (Europarc)

Envoyé en préfecture le 15/03/2019 Reçu en préfecture le 15/03/2019 Affiché le

ID: 084-258402346-20190226-2019_CS_6-DE

Une autre vie s'invente ici

Délibération 2019 CS 06 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet: ADHESION ASSOCIATION NATIONALE CENTRALES VILLAGEOISES

L'an deux mille dix-neuf et le 26 février à 15 h 30, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 20 février se sont réunis à la Maison du Parc à Apt sous la présidence de Madame Dominique SANTONI. Le quorum était atteint avec 61 présents (43) ou représentés (18) pour 51 requis.

Etaient présents :

Mesdames Gaëlle LETTERON, Marie-Christine KADLER, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Nadine SARTO-BARANCOURT, Claire ARAGONES, Jacqueline COMBE, Yolande PRIMO, Sabine GATIN, Mireille BOR, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Dominique SANTONI, Roselyne GIAI-GIANETTI, Paule DAPRES

Messieurs Mickaël CAVALIER, Roland PETIET, Philippe ROUX, Jacques ARUTUNIAN, André BERGER, Christian AUTARD, Alessandro POZZO, Jacques DECUIGNIERES, Grigori GERMAIN, Jean-Pierre LEROUX, Serge VANNEYRE, Claude BADOC, Alain CAHOUR, Bernard LABBAYE, Pierre PELLEGRIN, Alain DEILLE, Max FAYET, Pierre BENAS, Philippe BRESSANGE, José DEVAUX, François DUPOUX, Gérard MATHERON, Jean-Pierre PEYRON, Ludovic BONNET, José YEVENES, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON, Christian CHENEZ, Paul FABRE

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Christiane NAJI à Mickael CAVALIER Anne-Cécile REUS à Gaëlle LETTERON Stéphanie NEGREL à Christian AUTARD Anne-Marie CHEYREZY à Alain DEILLE Marie-Claire FEREOUX à José DEVAUX Elisabeth AMOROS à Serge SARDELLA Jacqueline BOUYAC à Roselyne GIAI-GIANETTI Noëlle TRINQUIER à Dominique SANTONI Nadine CURNIER à Christian CHENEZ Nathalie CZIMER-SYLVESTRE à Stéphane SAUVAGEON

Messieurs

Fernand PEREZ à Yolande PRIMO Didier PERELLO à Nadine SARTO-BARANCOURT Bernard FRAYSSINET à Geneviève JEAN Patrick ANDRE à Claude BADOC Christian RUFFINATO à Jacqueline COMBE Philippe DAUMAS à Paule DAPRES Gilles MOYNE à Mireille BOR Philippe BLACHERE à Gérard MATHERON Frédéric SACCO à Paul FABRE

Etaient excusés:

Mesdames Pierrette FRIMAS

Messieurs Georges DE VALENCE, Alain SAGE, Laurent BOSSUT, Pierre POURCIN, Julien AUBERT

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex Tél: 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • 🖬 • www.parcduluberon.fr



Alpilles, Ardennes, Armorique, Avesnois, Ballons des Vosges, Baronnies Provençales, Boucles de la Seine Normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corse, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loîre Anjou Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais Poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise-Pays de France, Perche, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

Envoyé en préfecture le 15/03/2019 Reçu en préfecture le 15/03/2019 Affiché le

ID: 084-258402346-20190226-2019_CS_6-DE

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon;

Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment son objectif B.2.11 « Conforter des pratiques naissantes d'économie d'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables » ;

Considérant l'implication du Parc naturel régional du Luberon dans l'émergence et la création des centrales villageoises dans son territoire, l'intérêt de contribuer à un travail de réseau au niveau inter-régional pour défendre et diffuser le modèle des Centrales Villageoises et le rôle de membre fondateur qui lui est réservé dans les statuts de l'association nationale ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

- DECIDE l'adhésion du Parc naturel régional du Luberon à l'Association Nationale des Centrales Villageoises;
- APPROUVE le paiement de la cotisation annuelle liée à cette association (200 €/an au 01/01/2019) ;
- **DESIGNE** : Madame Geneviève JEAN en tant que représentante du Parc du Luberon au sein de l'Association Nationale des Centrales Villageoises ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

Dominique SANTONI